



En cas de désistement aucun remboursement ne sera possible. En raison des frais engagés, les conditions météorologiques ne peuvent pas non plus donner lieu à un remboursement. Les sommes versées resteront acquises à l'association.

### **Article 3**

Les placements se font à partir de 5 heures 30 pour toutes les personnes dont l'inscription sera effective ; **les vendeurs devront être munis de leur pièce d'identité**

Tous les conducteurs de véhicule se présentant à l'accueil devront pouvoir justifier de leur identité (cas des véhicules restant sur le parking) et tous les vendeurs devront avoir rempli un bulletin d'inscription (cas de regroupement sur un stand) comme précisé à l'article 1 du présent règlement.

Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés

Aucun départ de véhicule ne peut avoir lieu pendant l'ouverture au public de la manifestation pour des raisons de sécurité.

A la fin de la manifestation, les emplacements doivent être obligatoirement nettoyés par l'exposant. Les objets non vendus doivent être évacués.

### **Article 4**

Le vide grenier est ouvert au public de 7h30 à 18h30. L'entrée est payante pour les plus de 16 ans (1,50€). Les bénéfices sont intégralement versés au CASCOL GYMNASTIQUE pour financer les déplacements des gymnastes en compétition. Une buvette/restauration sera à disposition du public.

### **Article 6**

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de perte, vol, ou casse.

### **Article 7**

L'inscription et la participation à cette manifestation impliquent l'acceptation du présent règlement

Les organisateurs ont autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation.

Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer remboursement ou indemnité

CASCOL GYMNASTIQUE 2 rue Gabriel Péri 69350 LA MULATIERE

**Renseignements/inscriptions :  
didier.fournier1@orange.fr**

## **ATTESTATION VIDE GRENIER – BROCANTE**

Se déroulant au Domaine de la Bachasse à Ste Foy les Lyon

Organisateur : CASCOL Gymnastique (2 rue Gabriel Péri, 69350 La Mulatière)

Date : 8 et 9 octobre 2011

**Personne Physique (particulier)**

**Ⓢ Veillez à reporter le nom qui figure sur le bulletin d'inscription de la réservation !!**

**NOM :**

**PRENOM :**

N° immatriculation du véhicule : \_\_\_\_\_

### **Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à Ste Foy les Lyon

Le

Signature

*ou*

**Personne morale (professionnels)**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° de registre du commerce/des métiers : \_\_\_\_\_

Adresse siège sociale : \_\_\_\_\_

Fonction du représentant : \_\_\_\_\_

N° immatriculation du véhicule : \_\_\_\_\_

### **Déclare sur l'honneur :**

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à Ste Foy les Lyon

Le

Signature

**ATTESTATION DUMENT REMPLIE A REMETTRE A  
L'ORGANISATEUR AU PLUS TARD LE JOUR DE LA  
MANIFESTATION**